

TITRE D'EMPLOI	Journaliers – Travaux publics
STATUT	Saisonnier
NOMBRE DE POSTES	3 postes
SERVICE	Service des infrastructures et de l'ingénierie
ENTRÉE EN POSTE	Dès que possible

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

Située au cœur de la région administrative des Laurentides, à quelque 60 km de Montréal, la Ville de Prévost offre à ses 14 000 citoyens et commerçants un milieu de vie pluriel et progressiste, centré sur la famille et la nature.

SOMMAIRE DU POSTE :

Sous la supervision du contremaître des travaux publics, le journalier effectue diverses tâches manuelles et usuelles d'entretien et de déneigement du réseau routier, des bâtiments, des terrains, des équipements, des parcs, des terrains et de toutes autres infrastructures municipales. Il conduit et opère des véhicules de service tels que camions, camionnettes, tracteurs et petits équipements.

NATURE DES TÂCHES :

- Effectuer des travaux reliés à l'entretien du réseau routier et du domaine public tels que débroussaillage et déchiquetage de branches, installation de signalisation de chantier et routière; chargement, nivelage et réparations de la chaussée, travaux de pavage, excavation, nettoyage de fossés, coupe de gazon, etc.;
- Procéder aux travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs sur le territoire, manuellement et/ou à l'aide de machinerie ou de véhicules adaptés;
- Opérer un camion de déneigement et procéder à son chargement au besoin;
- Effectuer divers travaux d'entretien, de nettoyage et d'installation d'infrastructures municipales telles que abribus, mobilier urbain, bâtiments, véhicules de la flotte municipale, modules de jeux, etc.
- Effectuer des réparations mineures et l'entretien usuel des bâtiments et terrains;
- Toute autre tâches connexes reliées au poste.

QUALITÉS RECHERCHÉES :

- Être apte à travailler en équipe et à interagir avec le public;
- Posséder des habiletés manuelles;
- Avoir de l'initiative et de la polyvalence;
- Avoir une bonne condition physique;

EXIGENCES ET COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES :

- Diplôme d'études secondaires ou toute autre expérience jugée équivalente;
- Minimum de deux (2) ans d'expérience pertinente;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 (atout : classe 3) ;
- Carte ASP (obligatoire)
- Expérience en déneigement (un atout)
- Bonne capacité physique;
- Habiletés pour le travail manuel.

HORAIRE DE TRAVAIL :

Il s'agit de trois (3) postes saisonniers (43 semaines) à raison de 36 heures / semaine répartis sur 4 jours/semaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Le salaire et les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective en vigueur soit de 26,82\$/heure à 31,55\$/heure.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE POUR LE POSTE DE JOURNALIER – TRAVAUX PUBLICS :

Les personnes intéressées à ce poste doivent faire parvenir leur candidature (curriculum vitae et lettre de présentation) **au plus tard le dimanche 10 mai 2026** à emploi@ville.prevost.qc.ca

Le processus de dotation se veut dynamique et les entrevues et le processus de sélection débutera en cours d’affichage.

Nous tenons à vous remercier de votre intérêt à joindre l’équipe de la Ville de Prévost. Nous communiquerons avec les talents dont la candidature aura été retenue. Si vous n’êtes pas contacté, nous évaluerons votre profil pour d’autres opportunités.

Notez que l’utilisation du générique masculin n’a aucune intention discriminatoire. La Ville de Prévost considère la diversité de ses talents comme une richesse et croit et adhère au principe d’équité en matière d’emploi.